*PROJET DE FORMATION EN BFC – POLE DE BESANCON*

*La modification importante des règles et sa procédure de mise en œuvre le 01 janvier 2019 nous amènent à suivre les recommandations FFGOLF concernant la formation des arbitres « notamment en 2017 », de ce fait il a été convenu sans perdre nos habitudes de conserver un fil conducteur permanent avec les nouveaux venus (OEC). Il convient d’harmoniser nos interventions en salle, sur le terrain et de se concentrer principalement sur une formation d’OEC en restant sur un axe général par rapport aux règles actuelles.*

 *-----------------------------*

 *Nous avons projeté de privilégier pour 2017 une formation d’OEC sur 6 jours (soit 4 journées en 2017 et 2 début 2018). Nous avons planifié une journée sur les terrains (préparation de compétitions à Prunevelle, Lons, Luxeuil et Besançon, endroits où nos stagiaires résident). Puis une journée en salle le samedi 20 mai au Golf de Luxeuil basée sur l’utilisation de l’outil informatique (RMS, Extranet), cette journée permettrait également à certains arbitres (très intéressés) de se joindre au groupe. Les trois dernières journées à Besançon nous permettront de rappeler et d’approfondir les principales tâches que l’OEC a vocation à exercer :*

*Avant la compétition :*

* *mise en place des dispositifs de sécurité : déclaration de la compétition aux autorités compétentes ;*
* *affichage du tableau officiel avec des informations sur le Comité de l’épreuve, les règlements, le plan d’évacuation, l’heure officielle. En cas d’épreuves fédérales la rédaction des Règles Locales est du ressort de l’Arbitre Directeur du Tournoi ;*
* *préparation du marquage du terrain en cas d’épreuves fédérales le marquage sera effectué par l’Arbitre Directeur du Tournoi ;*
* *préservation des zones sensibles : greens et départs ; les actions dans ce domaine devront être menées en concertation avec les responsables du terrain.*

*Pendant la compétition :*

* *gestion et logistique du starter et du Recording ;*
* *gestion des cadences de jeu ;*
* *mise en place de la remise des prix ;*
* *respect des règles de sécurité : gestion du public, contrôle météo, utilisation des signaux d’alerte ;*
* *positionnement des commissaires ;*
* *utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions pour l’enregistrement des scores et la publication des résultats sur papier.*